

La coopération agricole et le développement

Bousquet J.C.

Le développement

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 11

1972
pages 38-41

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010296>

To cite this article / Pour citer cet article

Bousquet J.C. *La coopération agricole et le développement. Le développement.* Paris : CIHEAM, 1972. p. 38-41 (Options Méditerranéennes; n. 11)



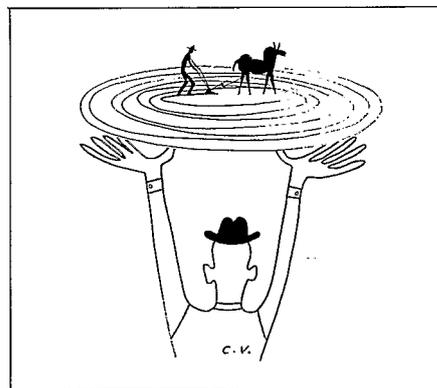
<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La coopération agricole et le développement

INTERVIEW
DE M. Jean-Claude BOUSQUET
VICE-PRÉSIDENT DU C.N.J.A.

par Philippe BARRÉ

Question : On parle beaucoup plus aisément du rôle de l'agriculture dans le développement que du rôle des agriculteurs. Les autres pages de ce volume en témoignent. A la rigueur, on consent à situer le problème sur un plan quantitatif en parlant de l'emploi en agriculture, ou même du revenu des agriculteurs. C'est oublier le rôle des intéressés eux-mêmes. Avant d'aborder le thème de la coopération, il serait donc utile d'insister sur ce point. Comment concevez-vous le rôle et la fonction de l'agriculteur dans la perspective du développement global ?



Réponse : Il n'y a que deux façons de voir l'avenir de l'agriculture : assistance ou développement. On peut délibérément présenter l'agriculteur comme une catégorie sociale « assistée » qui doit constamment recevoir des aides de la part des pouvoirs publics. Partant ainsi de l'hypothèse que l'agriculteur appartient à un monde sous-développé, on le maintient et on le contraint à se maintenir dans un état de sous-développement. Il faut bien voir que l'on utilise là ce qui est encore souvent une situation de fait, aux fins de la renforcer. C'est la tendance des organisations agricoles marginales, souvent de l'administration et en tout cas de notables pour lesquels il est évident que l'agriculture doit être « tenue à bout de bras ».

Cette présentation, non seulement conservatrice, mais surtout « fixiste » est une bonne introduction à la notion de coopération qui, au contraire, veut s'opposer à une agriculture restant au seul stade d'apporteur de matières premières.

On peut donc penser que l'agriculture est au cœur du développement, de même que l'agriculture est une activité économique comme les autres, insérée dans l'économie générale. L'aspect humain en est d'ailleurs lié ; il s'agit que les agriculteurs soient des citoyens comme les autres, participant au même titre que les autres à la vie et à l'économie de la nation. Dès lors la question du revenu ne se pose plus dans les mêmes termes. Au lieu d'attendre l'essentiel de son revenu, d'une allocation, d'une aide, l'agriculteur

doit par son activité économique s'insérer dans un circuit de production, en particulier par une commercialisation dynamique.

Dans le premier cas, le revenu est octroyé du fait de l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle conçue de façon statique : être un agriculteur assisté.

Dans le second cas, au contraire, le revenu est la conséquence d'une activité économique globalement nécessaire et rentable, réalisée dans un ensemble agro-industriel moderne.

Le développement de l'agriculture passe par la mise en place d'une activité agro-économique, utile à la société. L'exploitant agricole en tirera un revenu justifié, car son exploitation se sera développée dans le même sens que la branche toute entière.

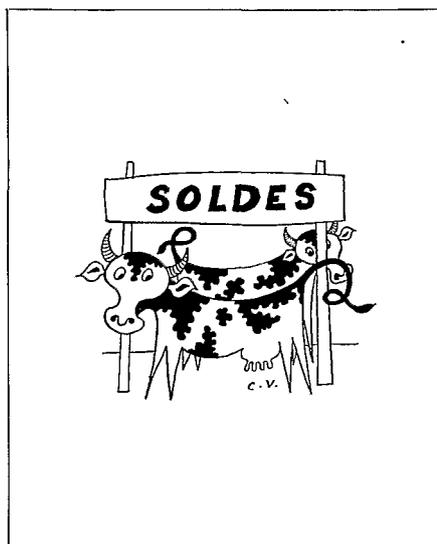
Q. : L'évolution sur le plan de la production que vous réclamez représente une véritable mutation pour l'agriculteur. S'agit-il du changement de métier que l'on décrit parfois, ce qui pourrait être un obstacle supplémentaire à la réussite d'un plan de développement ?

R. : Effectivement, la comparaison entre l'exploitation d'il y a dix ans et celle d'aujourd'hui peut inciter à penser que l'agriculteur a changé de métier et que le phénomène risque d'être plus marqué encore à l'avenir. Mais l'agriculteur n'a pas toujours conscience d'avoir effectué cette mutation. Même si objectivement, de « traditionnel » il est devenu « moderne », l'agriculteur est demeuré agriculteur. Le mot est resté le même, ce qui traduit bien une réalité. Il faut être beaucoup plus réaliste que dans les années 60 où l'on pensait transformer radicalement le visage de l'agriculture en 10 ans. La transformation a eu lieu, mais non de la manière qu'avaient prévue les économistes, trop marqués par les schémas du développement industriel et les concepts de capitalisation, de prolétarianisation et de paupérisation. On a voulu et on veut encore utiliser des concepts qui lui sont étrangers. Cela peut sembler en contradiction avec l'équivalence souhaitée entre le rôle de l'agriculture et le rôle de l'industrie dans la vie économique. C'est dans le « cheminement » de sa mutation que l'agriculture présente des caractères différents de l'industrie, non dans sa fonction économique qu'elle remplira à long terme.

Q. : C'est pourquoi l'agriculture réclame des formules originales pour son développement. Comment, dans ce cadre, la coopération apparaît-elle comme indispensable pour faire participer les agriculteurs au développement de leur secteur ?

R. : La coopération n'est pas une nécessité en soi, surtout si l'on n'a pas une certaine conception de l'agriculture et du développement. Il y a, en effet,

plusieurs façons de concevoir l'exploitation agricole. Elle peut produire sur « commande », l'agriculture est alors le jouet des cycles et des fluctuations liés à l'évolution des marchés : c'est la situation symbolisée par les relations entre l'exploitant et le maquignon, par exemple. L'agriculteur est soumis au bon vouloir des acheteurs, on le paye bien ou

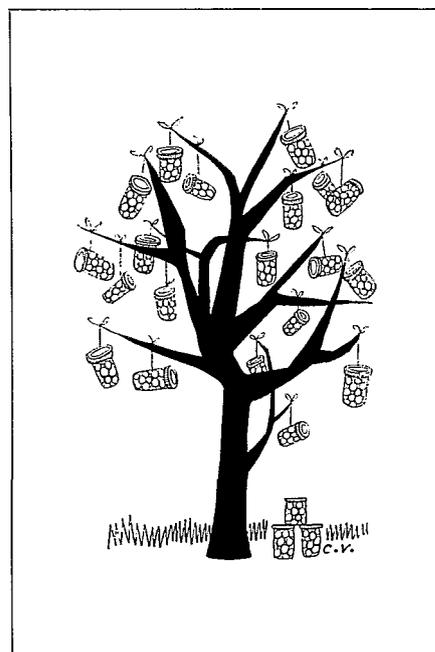


mal, comme on veut, sans qu'on lui fournisse ni service technique ni sanitaire, ni aide financière, ni information.

A côté de cette vision passéiste de l'agriculture, il y a plusieurs visions plus modernes possibles. Suivant l'une d'elles, l'exploitation agricole peut être considérée comme un atelier intégré à l'industrie de transformation réalisant un simple « travail à domicile ». Dans cette optique, on conçoit que l'agriculture ne sera maintenue qu'en fonction de certains impératifs déterminés en dehors de l'agriculture. Pourquoi alors ne pas concevoir que l'on puisse un jour importer les productions nécessaires et se passer des services de ceux qui les produisaient jusqu'alors ? L'agriculture peut même se présenter, dans ce cas, comme un frein à l'extension des exportations industrielles, pour lesquelles il est alors exclu de trouver une monnaie d'échange avec des produits agricoles étrangers.

Q. : Vous décrivez là une agriculture intégrée sous la forme de complexes de production agro-industriels, qui est la plus couramment opposée à la coopération. En quoi cette situation serait-elle si catastrophique pour les agriculteurs ?

R. : Il n'est pas difficile de s'imaginer ce qui serait arrivé si la coopération n'avait pas existé ou si elle était rejetée aujourd'hui. L'industrie privée, en ce qui concerne les approvisionnements aux agriculteurs, chercherait à vendre le plus cher possible. L'industrie alimentaire s'implanterait, comme elle l'a déjà fait, dans les régions où les conditions de production et de ramassage sont les plus



favorables. A chaque fois que cela serait possible, l'industrie pratiquerait l'intégration, c'est-à-dire la prise en main d'un atelier de production. Les conséquences en seraient doubles : d'une part on assisterait à une diminution du revenu des agriculteurs et à la perte de toute responsabilité dans leur travail. Agriculteurs dominés ou intégrés ; régions sous-développées ou désertées, tel serait, sans doute, le sort que l'on réserverait aux agriculteurs et à certaines régions démunies, si l'on devait supprimer les coopératives.

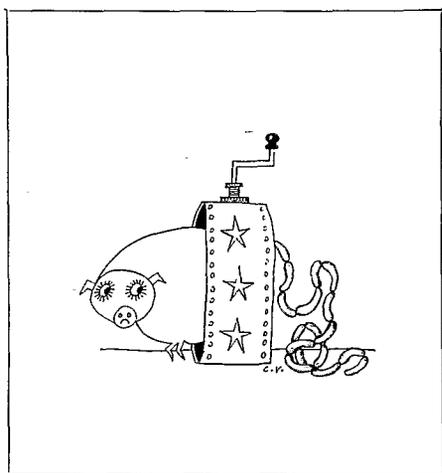
Q. : Il semble évident qu'on ne puisse prêter aux coopératives un rôle qui les dépasse certainement, et qui consisterait à élaborer une politique agricole touchant l'organisation des marchés ou une politique d'aménagement du territoire. Cependant, vous semblez insister sur l'influence de la coopérative dans l'organisation économique et spatiale. Sur quelle option, sur quelle réalité repose la puissance de la coopérative ?

R. : Jusqu'à maintenant, la force du monde agricole reposait sur l'électoratisme. Désormais, le poids de la population agricole diminuant, le chantage électoral jouera de moins en moins. Il est tout à fait utopique de fonder le maintien (et encore plus le développement) de l'agriculture sur l'aide de l'Etat. Améliorer leur production, bien vendre leurs produits et maîtriser les organismes qui financent et approvisionnent l'agriculture, telle est la seule voie possible pour les agriculteurs.

C'est pourquoi la coopérative, afin de servir à la fois les agriculteurs et les régions, doit être économiquement efficace. Elle doit, dans ce sens, avoir une taille suffisante, afin d'assurer son efficacité interne en valorisant les produc-

tions et en bénéficiant d'économies d'échelle. La grande coopérative doit être, de plus, polyvalente afin d'amortir plus aisément les fluctuations de certains produits et de laisser la porte ouverte à toute innovation. Comme toute entreprise de grande taille, la grande coopérative possède des moyens de pression sur ses clients et ses fournisseurs et attire plus facilement des salariés compétents que la petite coopérative.

Enfin, la coopérative permet de fixer certaines productions dans les régions, leur ouvrant même des perspectives de diversification future. Dans ce but, la création d'une importante infrastructure coopérative industrielle de transformation des produits agricoles constitue la meilleure garantie d'un débouché valorisé et permet à une région de rentabiliser et de différencier au maximum ses productions (1).



Q. : C'est justement sur ce point, le choix des productions, que l'efficacité des coopératives risque d'achopper. Comment le cadre coopératif peut-il se montrer plus adapté à l'orientation des productions que les autres systèmes ?

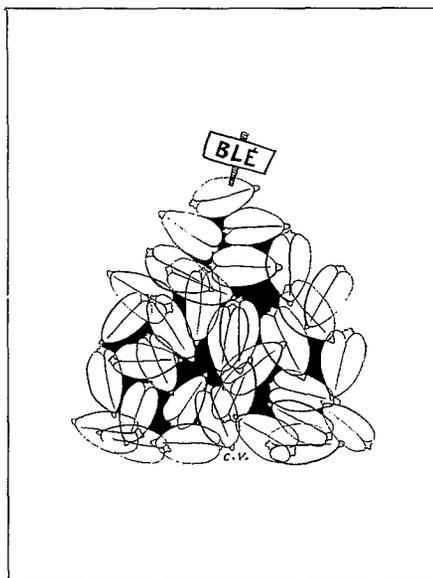
R. : Le groupement de producteurs est pour cela le cadre privilégié de l'organisation de la production. Sans oublier le poids que représente une masse de producteurs organisés vis-à-vis des pouvoirs publics ou des autres interlocuteurs, l'essentiel se situe au niveau du producteur lui-même. En effet, l'agriculteur adhère à un programme de production, en relation avec les potentialités quantitatives et qualitatives du marché, ce qui l'engage vis-à-vis de sa coopérative. La nuance est grande entre ce type d'engagement qui précède l'acte de production et le contrat qui pourrait le lier avec une firme privée. L'efficacité de la coopération repose donc sur les rapports qui s'établissent entre la coopérative et ses adhérents. C'est pourquoi les plans de développement ou de moder-

nisation devront être établis en commun et correspondre ainsi à une conception collective de l'évolution des exploitations et des coopératives.

Q. : L'organisation des marchés et le revenu des agriculteurs sont très liés. Dans quel sens la coopération peut-elle agir et quels effets peut-on en attendre ?

R. : Les effets décisifs qui sont dus aux coopératives en matière d'organisation des marchés et d'augmentation du revenu sont très mal perçus parce que difficilement cernables. Pourtant il ne fait pas de doute que déjà le stockage, par exemple, est l'un des facteurs essentiels du bon fonctionnement des règlements publics de soutien des marchés, comme le démontrera notre ami Henri Nouyrit, Directeur du Service Economique de la Confédération Française de la Coopération Agricole, lors de la prochaine Conférence mondiale sur le rôle des coopératives agricoles dans le développement économique et social, en mai 1972 à Rome.

En effet, l'insuffisance ou l'absence d'organisation économique des producteurs rend très théorique le soutien des prix inscrit dans les règlements publics de marchés. C'est grâce à l'activité de stockage des productions céréalières et



du lait, par exemple, que les coopératives montrent leur influence, qui est au moins égale à la différence entre les prix réellement payés aux producteurs et les prix d'intervention (qui leur sont en général notablement inférieurs).

En outre, les coopératives constituent souvent une référence en matière de prix pour l'ensemble des producteurs, même pour ceux qui commercialisent individuellement. L'I.N.S.E.E. a montré, par exemple, dans une étude de janvier 1971 que les coopératives paient, en moyenne, 0,98 c de plus au litre de lait que l'industrie privée.

L'effet sur le revenu de tous les agriculteurs, adhérents ou non de coopératives est donc évident. S'ajoutent aussi, bien sûr, les effets particuliers sur le revenu des producteurs appartenant à la coopérative, qui dépendent à la fois de sa situation et de son dynamisme.

Q. : Un autre rôle de la coopérative, c'est le développement régional. Comment la coopérative peut-elle être un facteur de développement spatial ?

R. : Ainsi que nous venons de le voir, la coopérative permet, par l'organisation des producteurs, de maintenir certaines productions, d'en trouver d'autres, c'est-à-dire, finalement, de retenir les agriculteurs sur le lieu de la production. Mais le point le plus important est le rôle de pôle d'attraction que constitue la coopérative. Toute une vie économique peut naître de l'existence d'une coopérative d'une certaine importance. En outre, les services sont amenés à se développer et à constituer un centre d'activités. Une coopérative est un élément capital de développement, car elle est liée à une région. L'exploitation agricole elle-même d'ailleurs est source d'activités : plus elle se modernise, plus elle consomme et moins elle autoconsomme. Alors qui, mieux que les coopératives, sont conscients du développement régional ? Elles sont, par nature, liées aux agriculteurs, aux producteurs, donc aux régions. Alors qu'en France les pouvoirs publics sont en recherche sur le problème de la décentralisation industrielle, les coopératives agricoles offrent une solution immédiate et constituent une base sur laquelle pourraient s'appuyer des activités polyvalentes, commerciales et industrielles.

Q. : Vous venez de préciser les relations souhaitables entre les coopératives et la vie économique régionale. Mais reste la question de la prise en main par l'agriculteur lui-même du développement et de la vie économique, qui sont le prolongement de ses activités. Comment concevoir la formation, l'information et surtout la participation de l'agriculteur ?

R. : Le développement ne peut se concevoir qu'avec les gens concernés. On ne fera du développement agricole qu'avec les agriculteurs. Le milieu agricole est souvent hostile et réfractaire à toute ingérence de l'extérieur. Ce qui s'est récemment passé en France est éloquent à cet égard : autrefois, les services de vulgarisation dépendaient des fonctionnaires, maintenant les actions techniques, le contrôle, la diffusion des informations sont entre les mains de la profession. On s'est, en effet, aperçu que l'on ne pouvait donner la responsabilité de l'évolution aux personnes concernées que par le biais d'organisations représentatives. La protection sociale, le développement économique, la vulgarisation, l'évolution des structures, le financement et la commercialisation, autant de problèmes liés entre eux qui touchent direc-

(1) Rapport des Journées d'Etudes du C.N.J.A., 25-26 mai 1971, Dijon : « Renforcer la coopération et développer les exploitations ».

tement les agriculteurs. Pour allier l'efficacité et la responsabilité, il faut agir au sein même de la profession. C'est pourquoi les liens entre syndicalisme et mutualisme doivent se resserrer. Ce dernier point nous paraît de plus en plus important et urgent à réaliser. Nous nous y employons, actuellement, avec une grande volonté d'aboutir, au C.N.J.A.

En ce qui concerne la participation des adhérents à la gestion et aux orientations de la coopérative, je rappellerai brièvement que la coopérative doit être une entreprise gérée par l'association d'hommes responsables et compétents et que la coopérative doit être « l'affaire des agriculteurs » (1).

Q. : Que la formation soit prise en main par la profession, c'est en effet souhaitable. Mais pour être plus précis, sous quelles conditions la vulgarisation peut-elle être faite et par qui ? C'est, en fait, la question des relations entre les conseillers agricoles et les agriculteurs qui est posée là.

R. : C'est un problème difficile. Les conseils techniques de production et les conseils de mise en production sont souvent donnés par des personnes qui n'ont aucune responsabilité directe dans le dénouement final de l'opération. Il



faut donc que les conseillers agricoles n'agissent plus de façon « gratuite », mais qu'ils aient la responsabilité de l'écoulement ultérieur de la production. Il faut, bien sûr, absolument respecter l'indépendance de l'agriculteur sur l'exploitation ; il doit pouvoir conserver son pouvoir de jugement au moment de choisir l'investissement. En particulier, c'est

lui qui doit gérer son exploitation même si sa comptabilité est tenue par un centre de gestion.

Les conseils, surtout techniques, doivent être donnés par des personnes qui auront finalement sous leurs yeux la sanction de leur acte. On retrouve là d'ailleurs le rôle essentiel que peut jouer la coopérative dans l'évolution technique des exploitations, dans le développement de l'agriculture. Le progrès technique doit, en effet, être diffusé à l'échelle d'une région entière afin de favoriser l'homogénéité des exploitations. C'est l'ensemble des coopérateurs qui doit décider des mutations à entreprendre et la coopérative, seule, est capable de déceler, sous les conseils des techniciens, le degré de transformation à envisager afin de les rendre tolérables pour tous. Bien sûr, on fera des mécontents, les trop rapides et les trop lents. La coopérative doit trouver son équilibre pour entraîner ses adhérents et ne pas perdre ses éléments de pointe. C'est un principe essentiel de la solidarité.

Ainsi, nous pensons que de plus en plus les conseillers agricoles devraient, dans certains cas, être mis sous l'autorité de groupements de producteurs coopératifs.

Q. : Cette expérience que vous souhaitez, si elle a été imparfaitement vécue jusqu'alors, pensez-vous qu'elle puisse être appliquée aux pays du Tiers-Monde ?

R. : Le développement agricole du Tiers-Monde ne se fera pas uniquement grâce à une injection d'argent ou d'agronomes étrangers, mais à partir d'une mise en action volontaire des gens concernés. On met beaucoup trop souvent en avant le manque de crédits et de techniciens, mais c'est mettre la charrue avant les bœufs. Il faut faire également confiance aux agriculteurs des pays du Tiers-Monde quand on leur envoie des techniciens. D'ailleurs, la réaction des techniciens est, dans ce cas, la même que dans les pays développés, où leur premier réflexe est d'assister les agriculteurs et non de leur donner l'occasion de participer à la vie économique.

On peut replacer dans un cadre plus large le problème de la coopération, en la définissant comme la prise en main par le producteur lui-même des fruits de son travail : production, transformation, commercialisation.

Nombreux sont ceux qui sont à la recherche de l'autogestion. Une chance est donnée à l'agriculture de la réussir et, dans le saut qui la mènera de l'artisanat au stade industriel, d'éviter de tomber, soit dans la prolétarianisation, soit dans la capitalisation.

Oui, nous sommes en face d'un problème de civilisation. Reprenant les propos de notre Secrétaire Général, Louis Lauga, nous pouvons dire que notre société industrielle renouvelle la question posée dès le début de l'ère moderne « comment à la fois avoir un développe-

ment économique efficace et permettre la responsabilité individuelle et collective des hommes dans leur travail ? »

Partant de cette optique, nous devons procéder à une double élimination, celle du libéralisme anarchique et profiteur qui écrase et exploite les hommes, et celle de l'étatisme centralisateur et autoritaire qui contraint et aliène les individus. Pour nous, il s'agit de promouvoir le développement économique au service d'hommes responsables en organisant la solidarité. Comment le faire mieux que par le mutualisme ? Pour les agriculteurs, le mouvement mutualiste et coopératif correspond à un type de civilisation : la civilisation de la responsabilité.

C'est ce que nous avons affirmé l'an dernier à nos Journées d'Etude de Dijon quand nous disions, à propos de la coopération, « qu'elle était la forme d'organisation indispensable pour l'apprentissage de la responsabilité collective au service d'une gestion démocratique d'une économie, d'un fonctionnement des entreprises par la participation des hommes ».

